PRÉFET
DE LA MEUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

FLASH INFO - COVID-19 N°14 5 mai 2020

Stratégie locale de sortie progressive du confinement

La sortie progressive du confinement est prévue **à partir du 11 mai 2020**. Cette sortie se prépare en surveillant tous les indicateurs pour vérifier, **département par département, l'évolution de l'épidémie**. C'est cette observation qui permettra de décider si les opérations peuvent bien être lancées à cette date ou si des mesures plus strictes doivent être prises. Les facteurs étudiés pour préparer cette sortie sont les suivants :

- le taux de nouveaux cas dans la population sur une période de 7 jours ;
- les capacités hospitalières en réanimation ;
- le système local de tests et de détection des cas contacts.

En fonction de ces critères et à partir du 7 mai les départements seront classés vert (circulation limitée du virus) ou rouge (circulation élevée du virus). Ce classement déterminera le niveau de sortie du confinement au niveau local.

L'ensemble des informations (vie sociale et activités, déplacements, commerces, écoles et crèches, transports et sport) **concernant la Meuse sera disponible sur le** site internet de la préfecture **dès le 11 mai. Les informations concernant la stratégie nationale de déconfinement** sont accessibles sur le site internet du Gouvernement.

En cas de symptômes :

Je reste à domicile, j'évite les contacts.

Toux et fièvre: j'appelle mon médecin traitant ou le numéro de permanence : **03 83 39 30 30**.

Difficultés respiratoires et signes d'étouffement : j'appelle le **15** (24h/24)**ou le 0 820 33 20 20** (10h à 22H).

Interdiction de déplacement et exceptions

Attestation individuelle de déplacement dérogatoire

Justificatif de déplacement professionnel

Afin de prévenir la propagation du virus covid-19, est interdit jusqu'au 11 mai 2020, le déplacement de toute personne hors de son domicile.

A titre exceptionnel, certains déplacements sont autorisés. Lors de ces déplacements limités à certains motifs, il faut se munir d'un **document justificatif**.

Les déplacements autorisés à titre dérogatoire.

Les établissements autorisés à recevoir le public.

Jusqu'au 11 mai, au moins, les marchés couverts ou de plein air sont interdits sauf s'ils sont autorisés par le préfet du département.

15 marchés couverts ou de plein air sont autorisés en Meuse.

Rappel des règles de confinement jusqu'au 11 mai

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

Est interdit jusqu'au 11 mai l'accès aux parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport du département. L'accès aux jardins familiaux et ouvriers est autorisé pour les cultures potagères, sans conditions de durée ni de distance.

PRÉFET
DE LA MEUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

FLASH INFO - COVID-19 N°14 5 mai 2020

Guide pour les publics vulnérables

De nombreux dispositifs existent pour répondre aux problèmes causés ou renforcés par la crise actuelle. Un guide pratique recense, sous forme de questions-réponses, les solutions disponibles : **numéros d'urgences, d'écoute, numéros verts**, etc.

- En cas d'**urgence** ou si vous êtes **victimes ou témoins de violences intrafamiliales** ;

URGENCES

15 SAMU
17 POLICE SECOURS
18 SAPEURS-POMPIERS
114 NUMÉRO D'URGENCE
Pour les personnes sourdes et malentendantes

Appels gratuits, disponibles 24h/24, 7j/7

VIOLENCES DANS LE COUPLE, VIOLENCES SEXUELLES ?

3919 numéro d'écoute gratuit, 7j/7 de 9h à 19h | URGENCES par SMS **114** | arrêtonslesviolences.gouv.fr

+ vous pouvez aussi trouver de l'aide dans les pharmacies et dans certains centres commerciaux.

- Si vous avez besoin d'aides sur des **questions médicales** (sexualité, addictions, etc.) :

  0 800 08 11 11 (sexualité) ou au **0 800 130 000** (addictions);

- Si vous rencontrez des **difficultés financières** pour réaliser vos achats, pour payer votre loyer, etc. ou si vous avez **besoin d'une aide particulière** du fait de votre âge ou de votre situation (étudiants, personnes âgées ou en situation de handicap, personnes endeuillées, etc.) : **0 800 130 000** ;

- Si vous avez besoin d'un **hébergement** : **115**.

FLASH INFO - COVID-19 N°14 5 mai 2020

Accompagnement des entreprises et des salariés

Fonds de solidarité :

Afin d'offrir de la visibilité à l'ensemble des Français sur l'attribution des aides octroyées aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire du Coronavirus Covid-19, et notamment le Fonds de solidarité, le Gouvernement publie régulièrement les données en accès libre.

En Meuse, au 4 mai 2020 :

Près de 2 250 entreprises bénéficiaires

+ de 2,9 millions d'euros versés

Cette aide de **1 500 euros** maximum octroyée par l'Etat, peut être complétée par une aide de la part des collectivités territoriales pouvant aller jusqu'à **5 000 euros**.

Il est toujours possible de faire une demande **jusqu'au 31 mai** au titre des pertes de chiffre d'affaires du mois d'avril (et jusqu'au 15 mai pour les artistes auteurs et associés de GAEC au titre des pertes de CA du mois de mars).

Les conditions d'éligibilité.

Un numéro vert :

0 806 000 126

Un numéro de soutien psychologique

0 805 65 505 0

Un site internet :

Les dispositifs de soutien aux entreprises et aux salariés

Accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise

L'accueil dans les crèches, écoles, collèges, lycées et universités est suspendu.

Un accueil est réservé aux enfants de moins de 16 ans des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire en cours.

Liste des personnels concernés.

Le service restera ouvert jusqu'au 17 mai.

Pref-covid19-accueilenfants@meuse.gouv.fr

Contacts utiles

Le site du gouvernement

Un numéro vert, 24h/24 et 7j/7 :

0 800 130 000

Le site internet des services de l'Etat dans le département

pref-covid19@meuse.gouv.fr

03 29 77 55 55

Le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Un numéro non surtaxé, 24h/24h et 7j/7 au :

+33 1.53.59.11.00